Le 20 juin 2019



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 13 juin 2019 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 13 juin 2019 à 19h00, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents: Jean-Paul BERNASCONI, Mélanie BOUVERET, Emilia BRÛLÉ, Roxane CHAPLET, Christian CHARGE, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Sylvie JOUX, Jacques LANÇON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Marie-Pierre MICHAUD, Jean-François MINY, Franck NICOLAS, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Laurent PLAUT (arrivé à 19h20), Geneviève ROZIER, Olivier TONIUTTI, Michel VIARD, Thierry VIDAILLET et Patricia VILLE.

Absents excusés: Carole DELAVENNA (pouvoir à Sandrine DUTOIT), Isabelle DUNOD (pouvoir à Philippe PASSOT), Laurent HUGUES-DIT-CILES (pouvoir à Bruno PERRIER), Magali LAHU (pouvoir à Jean-Paul BERNASCONI), Antoine PULICE (pouvoir à Claude COTTET), Guillaume SAILLARD (pouvoir à Thierry VIDAILLET) et Gino SALDIGLORIA.

Absents: Guillaume BAILLY-BASIN, Xavier BROCHET et Romain MILLET.

Emilia BRÛLÉ a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire exprime au nom de l'ensemble des conseillers ses sincères condoléances à Gino SALDIGLORIA suite au décès de son père.

PERSONNEL

Autorisation de recours à l'intérim en cas de difficulté de recrutement

Le Maire explique aux élus que la Commune peut faire appel, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Jura, à des agences de travail temporaire dans les cas suivants :



1° Remplacement momentané d'un agent en raison d'un congé de maladie, d'un congé parental, ou d'un passage provisoire en temps partiel,

- 2° Vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu,
- 3° Accroissement temporaire d'activité,
- 4° Besoin occasionnel ou saisonnier (contrat de mission de quelques mois).

Au vu des difficultés de recrutement des agents, notamment sur les postes des filières sociale et médico-sociale, le Conseil Municipal décide de recourir à titre exceptionnel à l'intérim. Il prend acte qu'un contrat de mise à disposition sera conclu avec l'entreprise de travail temporaire pour chaque intérimaire recruté.

FINANCES

Modification de l'affectation du résultat du budget assainissement de la commune historique de Pratz

Le Maire expose aux conseillers qu'à la demande de la Comptable du Trésor de Saint-Claude, il est doit être procédé à la reprise de l'affectation du résultat du budget assainissement 2018 de la commune historique de Pratz au budget assainissement 2019 de la Commune Nouvelle. Il rappelle que l'exercice 2018 (malgré le déficit constaté sur le budget annexe de Pratz) a généré un excédent global de fonctionnement de 12 038,47 euros.

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 57 949,54 €, que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 69 988,01 €, et que le déficit d'investissement s'élève à 93 002,13 €, le Conseil affecte ce résultat au compte R1068 = 93 002,13 €. Il rectifie le vote du budget assainissement (établi hors T.V.A.) au niveau du chapitre, comme suit :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2019	CR	2019
Exploitation		182 020		182 020
Investissement	19 130	397 152		416 282

URBANISME ET TRAVAUX

Reconstruction du centre d'incendie et de secours du Lizon

* Convention relative au financement entre le S.D.I.S. du Jura et la Commune

Le Maire explique aux élus qu'il a rencontré avec ses deux collègues maires délégués de Ponthoux et Pratz et les autres élus du Plateau, le service opérationnel du SIDIS (le 27 mai 2019 à Montmorot) pour valider les éléments techniques et financiers du projet de reconstruction de la caserne de pompiers du Lizon à Lavans-lès-Saint-Claude :

- le coût prévisionnel de l'opération de 593 000 € H.T.,
- le financement à hauteur de 50 % par le SDIS et 50 % par les communes : Coteaux du Lizon (Saint-Lupicin / Cuttura), Lavans-lès-Saint-Claude (Lavans-lès-Saint-Claude, Ponthoux et Pratz), Leschères et Ravilloles,
- et le souhait des communes de répartir la part de leur financement sur la base du nombre d'habitants, tel que présenté ci-dessous :



	Pop. 2016 ⁽¹⁾	Répartition
COTEAUX DU LIZON (commune nouvelle formée de SAINT-LUPICIN et CUTTURA)	2 390	126 836,41 €
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (commune nouvelle avec PONTHOUX, PRATZ)	2 498	132 567,93 €
LESCHERES	211	11 197,69 €
RAVILLOLES	488	25 897,98 €
	5 587	296 500,00 €

Il détaille ensuite le projet en présentant les illustrations suivantes :

Zone desservie par le C.I.S. du Lizon :

4 communes défendues en 1er appel

- Lavans-lès-Saint-Claude (commune nouvelle avec Ponthoux et Pratz)
- Leschères
- Ravilloles
- Coteaux du Lizon (commune nouvelle avec Saint-Lupicin et Cuttura)
- 5 587 habitants



Site d'implantation du nouveau C.I.S. du Lizon :



Moyens humains et matériels du C.I.S. du Lizon :

32 sapeurs-pompiers volontaires



- 4 véhicules d'incendie et de secours
- CCR
- VSAV
- VTPMHR
- VL
- + MPR

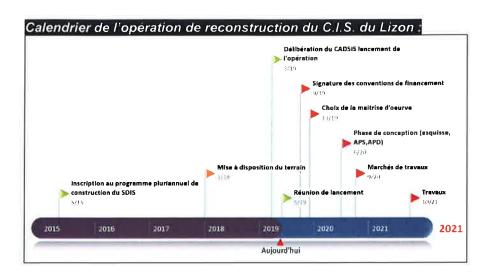
282 sorties de secours en 2018

Un bâtiment qui ne répond plus aux conditions d'exercice des missions des sapeurs-pompiers :

- Sanitaires,
- vestiaires,
- Mixité,
- salle de réunions.







Le Maire qualifie le site d'implantation de la future caserne de pompiers, situé dans l'espace inter-agglomération entre les bourgs-centres de Saint-Lupicin et Lavans-lès-Saint-Claude, comme « stratégique ». Il ajoute qu'il est identifié dans la démarche de revitalisation menée avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Cette position centrale et complétée par une accessibilité améliorée (en bordure de l'axe routier de la RD n°118) et un désenclavement par rapport au site actuel. Le recrutement des jeunes sapeurs-pompiers sera également facilité grâce à une visibilité du futur bâtiment pour les collégiens.

Il rappelle que les collectivités doivent mettre à la disposition du SDIS la plateforme viabilisée. Il propose de mettre gratuitement à disposition, sans contrepartie pour les autres communes, les parcelles AE 108 (50a 03ca), 249 (3a), 250 (3a 90ca) et 110 (1ha 50a 42 ca) et de répartir entre les quatre communes le coût des travaux de terrassement et de viabilisation et le prix et les frais d'acquisition des trois petites parcelles qu'il reste à acquérir : AE 105 (12a 68ca), 106 (11a 70ca) et 109 (8a 59ca).

Le Conseil Municipal décide de participer au financement de la construction du C.I.S. du Lizon réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SDIS du Jura. Il prend acte que le coût prévisionnel de l'opération, comprenant les travaux, honoraires, assurances et équipements divers, s'élève à 593 000 € H.T. Il prend acte que les communes de Coteaux du Lizon, Lavans-lès-Saint-Claude, Leschères et Ravilloles financent l'opération à hauteur de 50 %. Il valide la participation financière prévisionnelle de la Commune pour un montant de 132 567,93 € et autorise le Maire à signer la convention de financement de l'opération avec le SIDS du Jura.

* Acquisition des parcelles AE n°105, 106 et 109 lieudit « Vers Fonds »

Le Maire rappelle aux conseillers l'avis de France Domaine portant sur la valeur vénale des parcelles AE n°105, n°106 et n°109 lieudit « Vers Fond ». Il précise que ces terrains destinés à accueillir (en partie) la nouvelle caserne de pompiers du Lizon, est classée en zone 1AUE « équipements collectifs » au Plan Local d'Urbanisme de la Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude.

Considérant que le projet de reconstruction de C.I.S. du Lizon sur le site de « Vers Fond », à proximité du collège et du gymnase du Plateau, nécessite la maîtrise foncière de trois parcelles par la collectivité, le Conseil accepte d'acquérir les parcelles cadastrées :

- section AE n°105 lieudit « Vers Fond » d'une surface de 1 268 m²,

Propriété de Monsieur Jean-Paul JANIER (92200 NEUILLY SUR SEINE), au prix de 6 700 €,

- section AE n°106 lieudit « Vers Fond » d'une surface de 1 170 m²,

Propriété de Madame Arlette BOMPA (78000 VERSAILLES), au prix de 6 200 €,

- section AE n°109 lieudit « Vers Fond » d'une surface de 859 m²,

Propriété de Messieurs Eric et Gérard EPAILLY (39170 COTEAUX DU LIZON), au prix de 4 544 €.





Il autorise le Maire à signer les actes à intervenir et tout document nécessaire à ces acquisitions.

État d'avancement du projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la Chapelle Saint-Romain et de la carrière de Champied

Jean-Paul BERNASCONI indique aux élus que le projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la Chapelle Saint-Romain et de la carrière de Champied a débuté en 2010, à l'initiative de la commune historique de Pratz, et en concertation avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, qui considère l'ensemble comme un des sites culturel médiéval majeur du territoire. Quatre lieux sont susceptibles aujourd'hui d'être aménagés par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : l'entrée du hameau, la chapelle romane, la fontaine aux Moines et la carrière de marbre (cheminement, circulation, stationnement, sécurisation, dégagement paysager, mobilier extérieur, signalétique, ...). Le total des dépenses est estimé à 300 000 € H.T. La création d'une aventure jeux découverte familles est actuellement à l'étude. Le but est de s'inspirer des jeux existants sur la Petite Montagne, à Saint-Hymetière et Montfleur.

<u>Demande d'autorisation de l'A.C.C.A. Lavans-lès-Saint-Claude Ponthoux pour l'implantation de trois postes de tir surélevés</u>

Le Maire présente aux élus la demande de l'association de chasse sollicitant l'installation de trois postes de tir surélevés, d'une hauteur de 2 à 3 mètres, sur le territoire de la Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude, aux lieudits « Aux Montagnards », « La Combale » et vers « La Pratz ».

Cécile CHIQUET exprime son opposition sur ce projet en évoquant les perturbations qu'occasionneront ces postes de tirs sur la faune locale et les promeneurs.

Le Conseil Municipal autorise (3 voix contre et 7 abstentions) l'A.C.C.A. de Lavans-lès-Saint-Claude Ponthoux a installé ces dispositifs aux lieux indiqués.

Travaux en cours sur la Commune

Jean-Pierre MANZONI expose aux conseillers l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur les réseaux humides Rue Albert Camus (Pratz), Rue du Caton (Lavans-lès-Saint-Claude) et Rue de la Carcille (Ponthoux). Il les informe des problèmes posés par la présence d'un candélabre et d'un coffret électrique Rue du Caton sur l'emprise des nouveaux trottoirs, ceux-ci étant imputables au maître d'œuvre de l'opération : ABCD Ingénierie.

AFFAIRES SOCIALES

Réorientation du Club de prévention spécialisé

Claude COTTET rend compte à l'assemblée de la réunion « d'orientation de la politique de prévention » du 15 mai à Saint-Claude entre les communes de Coteaux du Lizon, Lavans-lès-Saint-Claude et Saint-Claude. Les décisions prises à l'unanimité à l'issue de cette rencontre ont été les suivantes :

- pas de remplacement de l'éducateur de rue ayant démissionné en mars,
- mise en veille des missions de prévention spécialisée en 2020,
- confirmation de la non-reconduction du contrat de travail du 2ème éducateur,
- réflexion en 2020 entre les partenaires, dont le Département du Jura, pour élaborer un projet de nouvelle convention avec une redéfinition des missions ;



\$

- et harmonisation, si possible, de la convention avec le Contrat de Ville de Saint-Claude.

Emilia BRULE indique que, dans le cadre de la redéfinition du club de prévention, il faut établir un bilan après plusieurs années de fonctionnement. Les jeunes les plus difficiles n'ayant pas été suivis par les éducateurs, peut-être par manque de concertation étroite avec les parents.

Alain JEANNIER précise que les conseillers municipaux référents ne sont plus en mesure d'être présents sur le terrain et de s'investir pleinement comme auparavant. De plus, il a constaté un net durcissement des comportements de la part des auteurs d'incivilités ou d'actes de vandalisme.

QUESTIONS DIVERSES

Constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2020

Conformément à l'instruction préfectorale, le Conseil Municipal procède au tirage au sort, sur la liste électorale (bureaux de vote de Lavans-lès-Saint-Claude et de Ponthoux), de six noms de personnes susceptibles de participer au jury d'assises en 2020.

Subventions communales 2019 : courriers de remerciements des associations

Le Maire donne lecture aux élus des courriers de remerciements adressés en mairie par les associations Anim'Lavans, Foyer d'activités de Pratz et Tennis club du Plateau, suite à l'attribution des subventions communales 2019.

Subvention au club Jura Sud Foot

Le Maire indique aux conseillers qu'il est sollicité par Jura Sud Foot qui rencontre des difficultés budgétaires, notamment dues à la chute des soutiens financiers des entreprises locales et de la baisse des aides de l'Etat sur les emplois aidés.

Il sollicite l'avis de l'assemblée sur l'éventuel versement d'une aide financière exceptionnelle de 2 000 €, en rappelant que lors du vote des budgets 2019, en mars, 6 000 € avaient été accordés au club sportif. En outre, les intercommunalités Haut-Jura Saint-Claude et Jura Sud ont décidé récemment d'octroyer une aide supplémentaire de 10 000 € chacune.

Le Conseil Municipal refuse (3 voix pour l'attribution) d'attribuer une subvention complémentaire à Jura Sud Foot au titre de l'année 2019.

Visite en forêt communale

La visite en forêt avec le garde O.N.F. est annulée, les conseillers ayant décidé de participer prioritairement à la manifestation de soutien à l'Hôpital de Saint-Claude.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 11 juillet 2019 à 19h00 en mairie principale

La séance est levée à 22H15.

Philippe PA\$SOT, maire

Emilia BRÛLÉ, secrétaire de séance

